

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 MAI 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur *Etienne-François Charvet*, Adjudant-sous-offi- cier au 2^e régiment des lanciers.

(Voir le N° 405, session 1843-1844 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par pétition en date du 31 mars 1844, le sieur Étienne-François Charvet, Adjudant-sous-officier au 2^e régiment des lanciers, demande la naturalisation ordinaire; le pétitionnaire est né à la Clayette, département de Saône-et-Loire (France), le 7 vendémiaire an VIII. Arrivé en Belgique en 1830, il prit part aux événements de cette époque, et le 16 mai 1832, il s'est engagé volontairement, comme maréchal des logis, au 2^e régiment de lanciers, et depuis lors jusqu'à ce jour il a constamment fait partie de ce régiment.

Il résulte d'un certificat délivré par le colonel du pétitionnaire, que ce dernier a fait preuve d'un mérite réel et de connaissances spéciales pour l'instruction des recrues, à laquelle il s'est adonné depuis son entrée au service, et il remplit bien les fonctions de son grade.

Les autorités appuient sa demande; cependant M. le Ministre de la Guerre fait remarquer que le pétitionnaire a déserté de l'armée française, et d'après les pièces du dossier, cette désertion a eu lieu par suite d'un accident malheureux, qu'on ne spécifie pas, avec un habitant du lieu où il se trouvait en garnison.

Dans sa séance du 21 décembre dernier, cette demande de naturalisation a été prise en considération à la majorité de 50 suffrages contre 5.

CHRISTYN Comte DE R/BAUCOURT, Rapporteur.